

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 10 JUIN 2026**

Le 10 juin 2026 à 15h00,

Les membres du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat "VALLÉE SUD HABITAT", dûment convoqués le 29 mai 2026, se sont réunis en salle du 9^{ème} étage au siège du Territoire Vallée Sud – Grand Paris, 28 rue de la Redoute à Fontenay-aux-Roses, sous la Présidence de Monsieur Yves COSCAS, Président de l'Office.

Étaient présents avec voix délibérative : Yves COSCAS, Nadège AZZAZ, Christine QUILLERY, Lounes ADJROUD, Sandrine DANDRE, Patrick WIDLOECHER, Véronique DE LA TOUANNE, Martine BAGDASSARIAN, Benoît DESCHAMPS, Anthony REYNAUD, Jacqueline MINASSIAN, Sofia BELASKRI, Vincent GAUDIN, Daniel PIEDDELOUP, Mauricette MERIGOT-DURBAN, Marcelle ABDELNOUR, El Miloud ZERIOUH, Sabine DIDELOT, Mohamed SANOGO.

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir : Jean-Didier BERGER à Yves COSCAS, Patrice RONCARI à Anthony REYNAUD, Michel VENEAU à Marcelle ABDELNOUR, Christophe RENDU à Christine QUILLERY, Rahma GHIATOU à Sandrine DANDRE.

Était présent avec voix consultative : Pierric SPERY, DRIHL 92.

Assistaient également : Véronique ALBERT, Directrice Générale ; Lionel PIERE, Directeur des Finances ; Giuseppe ROMÉO, Directeur de la Maîtrise d'Ouvrage et du Patrimoine ; Emilie ASTORG, Responsable de la Communication ; Audrey ADHOUH JAMGOTCHIAN, Assistante de la Direction Générale ; Annabel SANCHEZ-GYGI, Assistante Polyvalente ; Mélandra PARENT, Commissaires Aux Comptes.

Objet : Convention de servitude avec RTE - Ajout de la parcelle BI0324 - Allée du Berry à Clamart.

VALLEE SUD HABITAT
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 JUIN 2026
DÉLIBERATION

Objet : Convention de servitude avec RTE - Ajout de la parcelle BI0324 - Allée du Berry à Clamart.

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration qui autorise le Directeur Général à passer tous actes et contrats au nom de l'office et le représente dans les actes de la vie civile.

Considérant que la société Réseau de Transport d'Électricité, RTE, a sollicité que Vallée Sud Habitat lui octroie une servitude, afin d'établir la liaison électrique souterraine sur une bande de 5 mètres de largeur et sur une longueur totale d'environ 175 mètres situé allée du Berry à Clamart, cadastré section BI, numéro de parcelle 0236.

Considérant que les parties se sont donc rapprochées pour établir une convention de servitude autorisant cette servitude avec le versement par RTE, d'une indemnité d'un montant de 3 692,00 euros qui a été validée en Conseil d'Administration du 12 février 2026.

Considérant que RTE souhaite ajouter au périmètre de la convention une bande de 5 mètres de largeur et sur une longueur totale d'environ 175 mètres situé allée du Berry à Clamart, cadastré section BI, numéro de parcelle 0324 et portant l'indemnité totale à la somme de 4 198,00 euros.

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

Autorise la Directrice Générale à ajouter à la convention de servitude, validée en Conseil d'Administration le 12 février 2026, sur une sur une bande de 5 mètres de largeur et sur une longueur totale d'environ 175 mètres situé allée du Berry à Clamart, cadastré section BI, numéro de parcelle 0324.


Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat « VALLEE SUD HABITAT ».

**Le Président,
Maire de Clamart,
Président du Territoire
Vallée Sud – Grand Paris,**

Yves COSCAS



Vu pour être certifiée conforme à l'original
Publiée ou notifiée le 18 juin 2026
Reçue en Préfecture le 17 juin 2026
Certifiée exécutoire le 18 juin 2026
Par application de la loi du 22 juillet 1982


Véronique ALBERT
Directrice Générale